

ZFE : un casse-tête insoluble pour les automobilistes ?

Paris, le 30 août 2023 –

Tous les ans, l'été est synonyme de changement dans les réglementations en vigueur, et cette année ne fait pas exception pour le secteur automobile. L'une des actualités estivales est encore une fois les ZFE (Zones à Faibles Emissions). Entre les zones qui changent, les dates qui avancent ou reculent en fonction des villes et autres spécificités locales, il n'est pas évident pour les professionnels et particuliers de s'y retrouver.

Comment leur mise en place impacte-t-elle les particuliers et professionnels ? Comment peuvent-ils s'y retrouver ?

Un dispositif incompris par de nombreux Français

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines les plus touchées par la pollution, la France a pris la décision de mettre en place, à partir de 2023, des Zones à Faibles Émissions (ZFE) visant à restreindre progressivement l'accès des véhicules les plus polluants à certaines zones (ex : dans les centres-villes). Cependant, **38%¹ des Français ne sont pas familiers avec ce dispositif**, pourtant déjà mis en place dans 11 agglomérations telles que Toulouse, Nice, Grenoble ou encore Saint-Etienne, et qui **devrait concerner 45 grandes villes françaises² d'ici le 1^{er} janvier 2025**.

Cependant, pour Reims, Grenoble, Montpellier, Nice, Toulon et Toulouse, le seuil de pollution étant passé sous la barre des 40 UG/m³, le gouvernement a mis en place des "territoires de vigilance", suspendant l'obligation d'un calendrier de restrictions plus sévères : il ne sera pas obligatoire de durcir les règles. Pour les villes de plus de 150 000 habitants, la seule obligation reste de restreindre pour 2025 les véhicules non-classés.

ZFE : un casse-tête pour s'y conformer ?

La mise en place des ZFE est donc une entreprise complexe. En effet, les fréquents changements de dates, de périmètres ou encore de limitations dans ces zones rendent difficile la compréhension des règles en vigueur. Cette méconnaissance peut se traduire par des erreurs notamment lors des déplacements entre des ZFE et des non-ZFE.

L'aspect financier est également un élément non négligeable dans l'application des ZFE. Les entreprises et les particuliers sont confrontés à des coûts significatifs pour remplacer leurs véhicules actuels par des modèles conformes aux normes autorisées dans les zones concernées. Cette transition peut impliquer des investissements conséquents pouvant peser lourdement sur les budgets.

¹ Selon un sondage mené en partenariat avec Enterprise et OpinionWay en mars 2022

² Villes de plus de 150 000 habitants

MyZFE : le site d'Athlon France pour simplifier la vie des automobilistes

Afin d'aider à y voir plus clair dans la mise en place de ces restrictions, Athlon France a développé la plateforme MyZFE. Il s'agit d'un outil en ligne gratuit et accessible à tous (clients et non clients Athlon) depuis le site internet de l'entreprise, pour anticiper et suivre plus facilement les évolutions des limitations grâce à une carte interactive mise à jour à chaque nouvelle information disponible : dates de mise en œuvre, changements engendrés (véhicules autorisés ou exclus), zones, etc.

L'outil permet également d'enregistrer en PDF les fiches de chaque agglomération afin de conserver ces informations ou de les partager.

MyZFE permet aux gestionnaires de flottes de prendre des mesures préventives, d'informer les salariés et d'adapter leur parc automobile en conséquence. La vocation d'Athlon avec cette plateforme est de proposer un outil permettant d'optimiser la gestion de flotte des entreprises, les informer des restrictions en cours et de préparer leur parc aux changements à venir.



Capture d'écran du site MyZFE d'Athlon

A propos d'Athlon

Athlon – Getting You There

Athlon est l'un des acteurs majeurs de la Location Longue Durée et de la gestion de flotte en Europe, gérant plus de 400 000 véhicules.

Depuis plus de 100 ans, Athlon propose les solutions de gestion de flotte et de mobilité les plus adaptées aux besoins de ses clients, de la société et de l'entreprise.

Basée aux Pays-Bas, la société est présente dans plus de 20 pays en Europe, directement ou par l'intermédiaire de partenaires privilégiés. Athlon est une filiale de Mercedes-Benz Mobility AG.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site internet [ici](#).

Retrouvez toute l'actualité Athlon sur nos réseaux sociaux :

